



Les démarches en cas de démission d'un co gérant associé

Par **sand531**, le **29/06/2014** à **21:33**

actuellement co-gérant associé affilié au régime rsi je vends toutes mes parts à sa holding
Après la vente de mes parts je reste co gérante affiliée rsi ma première interrogation : si dans quelques mois je décide de partir de l'entreprise si j'ai bien compris je dois envoyer une lettre recommandée avec AR (aucun délai de préavis n'est prévu dans les statuts) mais qui fait les démarches pour me faire radier du rsi et revenir au régime général de la sécurité sociale et les différents organismes et peut-il refuser ma démission merci de votre aide